

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Nbre de Conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 1
Nbre d'absent(s) / excusé(s) : 3

Date de convocation : 16/03/2018
Date d'affichage : 28/03/2018

Compte-rendu du	20 mars 2018
------------------------	---------------------

Le vingt mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves - M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Représentés : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom : Mme CHAVERON Colette à M. WALLET Jacky

Excusé(s) / Absent(s) : M. BOILEAU Florent, Mme CADET Vinciane, M. PERRIN Sébastien

Secrétaire de séance : M. CARON Yves

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les pouvoirs reçus.

Il soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6 février 2018 qui est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Droits de préemption urbain des parcelles cadastrées AB n°65, AC n°161 et ZB n°43

Monsieur le Maire présente les biens soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AB n°65, situé 7 rue du Pont, appartenant à Madame Pellieux veuve Desavisse Mauricette.
- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AC n°161, situé 12 Chemin du Tour de Ville, appartenant à SCI du Tour de Ville.
- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré ZB n°43, situé 5 rue de l'Hirondelle, appartenant à M. BRETON Vincent et Mme LEFEVRE Fanny

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

2. Remboursement à hauteur de 50% de frais avancés par la société de chasse « Les Ulysses » pour l'achat de haies

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2018, il a été discuté d'une opération de plantation de haies. Aussi, le Président de la société de chasse « Les Ulysses » de Domart-sur-la-Luce se proposait d'acheter les kits de haies et la commune prenait en charge à hauteur de 50 %.

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture de 8 kits de haies d'un montant de 120,00 € TTC réglée par la société de chasse « Les Ulysses ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser à hauteur de 50 % les dépenses avancées par la société de chasse « Les Ulysses ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement.

Questions diverses

- Présentation du devis d'élagage des peupliers sur 1/3 de la hauteur de l'arbre puis taille de formation avec défouillage jusqu'à 8m de hauteur pour un montant de 6 135,25 €. Une autre taille sera prévue dans 2 ou 3 ans afin de préserver ce patrimoine.
- Madame Simon a effectué une demande de mobilier pour sa classe. Cette demande de matériel sera à adresser au SISCO du RPI de la Luce. En effet, comme le stipule l'article 2 des statuts du SISCO, le syndicat gère et finance les matériels scolaires.
- La mutuelle JUST organise une réunion publique d'information le 1^{er} juin 2018 à la salle des fêtes, un flyer sera distribué afin d'en informer la population.
- Monsieur DAUDET du cabinet Dessein Urbain a été sollicité pour une révision allégée et modification du PLU avec enquête publique qui doit nous faire parvenir le programme prévisionnel ainsi qu'un devis détaillé.
- Attente des devis pour les travaux de voirie chemin du tour de ville

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h55.